

MAIRIE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX  
49400 BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

- : - : -

**ARRETE VT n° 2024/091**

**INTERVENTIONS D'URGENCE DE ORANGE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par le GROUPE ALQUENRY, pour le compte de ORANGE, en date du 6 novembre 2024 qui souhaite pouvoir intervenir d'urgence en occupant temporairement le domaine public, pour l'exécution des travaux de réparation urgents et imprévus à réaliser sur de la commune de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX, regroupant les territoires de Brézé, Chacé et Saint-Cyr-en-Bourg ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité des usagers de la voie publique et assurer le bon déroulement de ces travaux,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 -**

Du 7 novembre 2024 au 6 novembre 2025, le GROUPE ALQUENRY est autorisé à procéder à des travaux d'urgence sur le domaine public, tels que mentionnés ci-après :

- Remplacement de poteaux téléphoniques cassés ou endommagés
- Remplacement de lignes téléphoniques coupées.

**ARTICLE 2 -**

En cas d'intervention d'urgence, le stationnement sera règlementé.

La circulation sera autorisée sous réserve d'une signalisation par panneaux indiquant « chaussée rétrécie », dans les deux sens de circulation.

**ARTICLE 3 -**

L'Entreprise chargée des travaux, assurera sous sa responsabilité la mise en place de la signalisation réglementaire relative aux mesures instituées par le présent arrêté.

**ARTICLE 4 -**

Le GROUPE ALQUENRY est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**ARTICLE 5 -**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Montreuil-Bellay
- Le GROUPE ALQUENRY



Fait à Bellevigne-les-Châteaux, le 6 novembre 2024

Le Maire, Armel FROGER

